



Déclaration de la CGT Educ'action CTMEN du jeudi 15 décembre 2016 en présence de la Ministre de l'Education nationale

Madame la Ministre,

Lors de ce CTM, nous prenons connaissance de la répartition des moyens pour la rentrée 2017 et notamment de la ventilation des 450 emplois pour les lycées « *les plus difficiles* ». Ce sera la dernière rentrée organisée par l'actuel gouvernement.

Comment caractériser le bilan du quinquennat en matière d'éducation ? Globalement positif, pas si sûr !

Madame, la Ministre, nous vous assurons que la CGT Educ'action n'a pas la mémoire courte : 60.000 postes annoncées en début de mandature contre 80.000 postes supprimés sous le règne Sarkozy : pas si mal, me direz-vous, insuffisant pour la CGT Educ'action !

Le projet de loi pour l'école prévoyait 54 000 postes dans l'éducation nationale.

Est-ce que cette promesse présidentielle est tenue à la fin de la mandature ?

En fait, la CGT n'a pas la même analyse que vous.

Vous parlez de postes alors qu'il s'agit en réalité d'emplois. Cette distinction n'est pas neutre puisque sur ces 60.000 "postes", il y a près de 26.000 stagiaires. Comme ces dernier-es sont en grande majorité à mi-temps, c'est en réalité de l'ordre de 15.000 postes qui sont occupés.

Au passage, nous pouvons acter positivement la remise en place de la formation initiale des enseignant-es mais la CGT Educ'action considère que pour pallier au soit disant problème d'attractivité du métier, le niveau II (licence) doit être la base du recrutement et donc que le concours doit avoir lieu au deuxième semestre de la L3 ; les deux années suivantes devant se dérouler en ESPE. Pour ces deux années, les stagiaires devraient avoir le statut de fonctionnaires stagiaires permettant une formation progressive, accompagnée et rémunérée, débouchant sur un Master 2.

Pour la CGT, il est possible d'assurer à la fois la qualification des personnels par une reconnaissance sous forme de diplôme (Master) et de permettre la démocratisation des recrutements.

Pour revenir à l'annonce des 60.000 postes, celle-ci se base également sur la programmation, pour les concours 2017, des postes censés compléter

ceux créés les années précédentes. Le ministère s'avance un peu : programmer des postes aux concours ne signifie pas forcément les pourvoir. On note d'ailleurs depuis plusieurs années que certaines disciplines du second degré ont régulièrement des centaines de postes non pourvus : pourquoi en serait-il autrement en 2017 ? Serait-on entrain d'"oublier" que des centaines de postes restent toujours à ce jour non pourvus.

D'autre part, le gouvernement inclut dans ces postes des personnels précaires, aides aux élèves en situation de handicap (AESH) et assistant-e-s d'éducation : non seulement ces personnels sont presque tous à temps partiel et sous-payés, mais ils sont surtout non-titulaires. Le gouvernement se glorifie donc de la création de plus de 6.000 précaires...

D'ailleurs, le nombre d'enseignant-es précaires, sans perspectives de carrière, continue d'augmenter, près de 30.000 dans le second degré, et le recours aux personnels enseignants précaires s'est étendu au premier degré en se généralisant même à la rentrée 2016.

D'autant plus que le dispositif Sauvadet n'a pas encore donné vraiment satisfaction, laissant encore au bord de la route de la titularisation de nombreux contractuel-les.

Les autres personnels (administratif-ves, agents de labo, infirmier-ères, AS, etc) ne sont pas mieux lotis. Nous notons avec satisfaction la création de quelques postes mais tous ces personnels sont notoirement en nombre insuffisant pour mener à bien toutes les missions qui leur sont confiées. Dans plusieurs services de DASEN ou de rectorat le manque de personnels se fait cruellement sentir, rajoutant de la pression sur les personnels, qui n'arrivent plus à gérer les dossiers à temps, ce qui peut avoir parfois des conséquences graves, comme par exemple dans un service comme celui du bureau des affaires médicales.

Enfin, une part non négligeable de ces "*créations*" sert à financer les réformes, et en premier lieu la réforme du collège. Conséquence : des pans entiers de l'Éducation nationale sont totalement ignorés... c'est le cas des lycées professionnels qui ont même vu leur nombre d'enseignant-es baisser.

De fait, ces "*créations*" ne compensent pas les besoins, en particulier la hausse démographique : sur le terrain, elles restent parfois invisibles car les classes restent surchargées... Par exemple, en lycée, le bilan montre que le nombre de divisions à 35 élèves voire plus, augmente.

Concernant les publics en difficultés et l'éducation prioritaire :

Tout d'abord, le gouvernement n'est pas revenu sur les 5.000 suppressions de postes de RASED.

Si l'on peut considérer que quelques moyens ont été mis dans les REP, REP +, les grands oubliés de l'affaire sont les lycées.

Les journées de mobilisation pour le maintien des lycées en Éducation prioritaire ont certes permis d'arracher des concessions au ministère : extension, dans le temps, des clauses de sauvegarde pour les indemnités des personnels et les bonifications liées au mouvement des personnels, annonce de 450 emplois réservés aux lycées les plus "*difficiles*".

Le flou est pour l'instant maintenu sur le périmètre d'attribution : soit seuls certains lycées seront concernés, ce qui va à l'encontre des revendications unitaires des personnels, soit tous

le seront et il ne s'agira alors que d'un saupoudrage totalement insuffisant pour améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Pour la CGT Educ'action, il est hors de question que ces moyens soient retirés aux autres lycées qui connaissent tous une augmentation sensible d'effectif. A priori cela n'a pas l'air d'être le cas.

Toutefois, Madame la Ministre, la revendication légitime des personnels n'est toujours pas entendue, à savoir le classement immédiat en Éducation prioritaire des lycées anciennement classés et l'établissement d'une liste élargie sur des critères sociaux transparents et partagés, accompagné d'une diminution réglementaire drastique des effectifs par classe par l'attribution de moyens à la hauteur des difficultés des élèves issu-es des classes populaires...

Car faute de classement en Éducation prioritaire, rien n'assure de la pérennisation de ces moyens.

Vous avez dit votre attachement à l'Éducation prioritaire et le besoin d'une nouvelle carte des lycées. Il est d'ailleurs incompréhensible que cette liste n'ait toujours pas été publiée. Il est donc urgent de mettre en œuvre une mesure de justice sociale en donnant, comme c'est le but que s'est fixé l'Éducation prioritaire, plus à celles et ceux qui ont moins, y compris en lycée.

La CGT Educ'action, qui est au côté des établissements mobilisés, appelle à la grève, le mardi 3 janvier 2017, les personnels des lycées relevant ou devant relever de l'Éducation prioritaire.

Pour terminer, il est vrai que nous assistons ces temps-ci à une surenchère électorale sur le nombre de fonctionnaires à supprimer, mais cela ne doit pas servir d'argument pour vanter un bilan qui pour la CGT Educ'action reste en demi-teinte.

La CGT Educ'action continuera à rester aux côtés de celles et ceux qui luttent pour des moyens à la hauteur des besoins et pour des meilleures conditions de travail des personnels et d'études des élèves.